

L'audit des finances publiques

Présentiel - Synchrone

Les plans de réforme des finances publiques, que beaucoup de pays africains se sont engagés à mettre en place, accordent au renforcement du contrôle et de l'audit une importance croissante. Les évaluations de la performance des finances (PEFA) de la quasi-totalité de ces pays recommandent ainsi une meilleure appropriation et une exploitation des résultats d'audit. Ces évaluations mettent en évidence le besoin urgent de renforcer l'audit et le contrôle interne au sein des administrations publiques. Ceci est tout à fait justifié d'autant plus que la mise en œuvre de ces mesures est étroitement liée à la lutte contre la corruption, que ce soit en termes de prévention, de détection ou de poursuite et sanction. Le développement des capacités des différents intervenants dans la gestion des finances publiques devient donc une priorité. Développer les capacités en matière d'audit des finances publiques devrait contribuer à l'amélioration de la performance des pays dans ce domaine ce qui serait de nature à contribuer au développement de la bonne gouvernance et à la croissance économique.

Objectifs

La formation « FIP 4 », qui s'inscrit dans le volet « Finances Publiques » de l'offre de Perspective, a pour but de renforcer les capacités de cadres et agents afin de s'adapter à la nouvelle évolution de la gestion des finances publiques.



Public Visé

Managers, cadres et agents issus d'institutions en charge de la programmation des investissements publics, de ministères techniques, ou des finances, de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire.



Pré Requis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Une meilleure compréhension des techniques de l'audit des finances publiques ;
Une maîtrise de l'analyse des risques ;
Une parfaite compréhension des principes et modalités de l'analyse du contrôle interne ;
La capacité de mettre en œuvre les outils de la programmation d'une mission d'audit ;
Une meilleure compréhension des différences entre audit interne et audit externe ;
Une meilleure compréhension des techniques d'élaboration des rapports d'audit ;
Une meilleure compréhension des règles de la gestion des poursuites suite à une mission d'audit.

Parcours pédagogique

1. La démarche d'audit, principes de base et normes internationales (principes d'audit, normes internationales d'audit des finances publiques, méthodologie d'audit, audit, contrôle interne et inspections) ;
2. La programmation des missions d'audit des finances publiques (analyse des risques, évaluation du contrôle interne, établissement du programme d'audit) ;
3. L'exécution des travaux d'audit (tests d'audit, techniques de collecte des preuves d'audit, documentation des travaux d'audit : dossier permanent de la mission) ;
4. L'élaboration et le suivi des rapports (règles de base pour la formulation des conclusions d'audit, structure et contenu des rapports d'audit, suivi des rapports d'audits) ;
5. Les poursuites des cas de corruption (règles de base : compétences et procédures, règles d'élaboration des dossiers de poursuite, réparation et récupération des préjudices des actes de corruption).

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations, de partages des expériences et d'études de cas ainsi que de travaux pratiques.

Méthodes et modalités d'évaluation

Travaux pratiques, études de cas, QCM. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

Modalités d'accessibilité handicap

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, veuillez nous contacter en amont de la formation.

Durée

70.00 Heures **10** Jours